

Le Sommet du G-8 à Birmingham traitera du lien entre la démocratie, le développement, le respect des droits de la personne et la paix. Les Huit se pencheront sur les façons de mieux collaborer dans le cadre d'efforts destinés à prévenir les conflits et de programmes de consolidation de la paix axés sur la réconciliation et le retour à la stabilité.

Non-prolifération et désarmement

Mines antipersonnel

Le déploiement des mines antipersonnel sur une vaste échelle, principalement dans les pays en développement, est une énorme tragédie humaine. Chaque année, ces mines tuent ou estropient environ 26 000 personnes, surtout des civils. En 1996, le Canada et d'autres États ont entrepris une campagne visant à faire interdire totalement ces armes. En décembre dernier, 122 pays ont signé à Ottawa la « Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel, et sur leur destruction », qui donne clairement et sans ambiguïté à ses signataires l'obligation juridique de renoncer à toutes ces armes.

L'objectif prioritaire du Canada consiste maintenant à faire ratifier la Convention par 40 États pour que cette dernière devienne le plus rapidement possible un instrument international obligatoire. Le Canada maintient par ailleurs son engagement en ce qui a trait à l'universalisation de la Convention, et il continuera d'encourager les États non signataires à y adhérer. Le Canada affecte des crédits de 100 millions de dollars sur cinq ans afin d'inciter la communauté internationale à s'engager à mettre davantage l'accent sur les activités de déminage et sur l'aide aux victimes, d'encourager tous les États à signer la Convention, et d'inviter instamment tous les signataires à la ratifier rapidement.

Les deux premiers projets qui seront réalisés grâce à ces crédits ont déjà été choisis. Le Canada contribuera jusqu'à 10 millions de dollars sur cinq ans à l'appui des programmes de déminage en Bosnie, une région dévastée par la guerre. Secondant l'ONU dans son rôle de coordonnatrice des activités de déminage, le Canada a versé également 2 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale pour l'aide au déminage, afin de l'aider à procéder aux enquêtes et aux missions d'évaluation critiques.

En mars 1998, le Canada a été l'hôte d'une réunion de suivi au niveau opérationnel, à l'occasion de laquelle des membres clés de la communauté internationale ont convenu d'un cadre pour coordonner les activités de déminage. Ce cadre améliorera l'efficacité d'exécution et éliminera le double emploi dans les programmes de déminage humanitaire, d'aide aux victimes et de sensibilisation aux dangers des mines.